

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 22

Artikel: En feuilletant le rapport Labhardt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En feuilletant le rapport Labhardt

- DES HOMMES POLITIQUEMENT INDÉPENDANTS ACCÈDENT AUX RESPONSABILITÉS.
- LES CANTONS NE SONT PAS PRÊTS.
- UN EFFORT MOINS GRAND QU'EN 1958.
- DANS QUELLES CONDITIONS ENSEIGNE-T-ON LA MÉDECINE ?

Neuchâtel est une ville qui a du charme. Les styles d'architecture ont suivi les courbes de niveau. Le XIX^e siècle trouva assez de place, le long des quais, à l'est et à l'ouest du port, pour s'exprimer en collèges, en universités, en musées. Ainsi furent préservés non seulement la « zone monumentale » sur la colline, mais, au bas de la pente, de l'Hôtel de Ville à l'Hôtel Du Peyrou, tout un quartier XVIII^e. La pierre des immeubles est de couleur automnale ; au 6 de l'avenue du Peyrou, près des jardins roux de l'Hôtel, le séminaire de philologie classique. C'est une maison discrète. Dans le vestibule du rez-de-chaussée, sur un piédestal carré, qui monte jusqu'à mi-corps, une de ces têtes antiques, dite d'Athènes si c'est une femme, dite de Platon, si c'est un homme ; une citation grecque ; voilà pour le paysage intérieur. Le bureau est au nord, un peu sombre : la philologie n'a pas besoin d'une maison de verre, comme les laboratoires de recherche de la General Motors. Là reçoit M. Labhardt, professeur de latin à l'Université de Neuchâtel, recteur en charge. Est-ce pour parler d'Apulée ? Non. M. Labhardt est entré dans l'histoire helvétique comme l'auteur du rapport qui porte son nom. En fait, il s'agit du travail collectif d'une commission d'experts fédéraux. Mais des experts, c'est anonyme comme des fantassins. M. Labhardt présidait. L'histoire des batailles retient le nom du général (vainqueur).

Un nouveau style politique

Le lecteur qui s'imaginerait que le rédacteur de ces lignes a soigné l'entrée en scène selon les procédés classiques du roman du XIX^e siècle, d'abord le cadre, puis le décor, puis la description des héros, ce lecteur malveillant se trompe. Il faut, pour des raisons non littéraires, mais politiques, aller de ce paisible décor historique et philo-

logique à la passion avec laquelle M. Labhardt parle de dépréciation de la monnaie, de coût du m³, de recettes fiscales, de fondation de droit public, de cantons financièrement forts, faibles, moyens. Bref comment passe-t-on, aujourd'hui, du latin à de hautes responsabilités politiques ? Poser cette question revient à en poser une autre. Dans quelles conditions la commission Labhardt a-t-elle travaillé ? Enumérons-les !

- Une commission restreinte, neuf membres (un par Université, plus l'E.P.F.).
- En raison même de ce nombre restreint, la commission a renoncé à se considérer comme un parlement où chacun aurait représenté des intérêts régionaux et les intérêts particuliers de telle science, de telle discipline. Son but n'était pas de débattre et de marchander, mais de fournir une documentation assez complète et rigoureuse pour que sur de telles bases puissent être discutés les choix politiques.
- Son travail a été efficace parce qu'elle a été dotée d'un équipement suffisant. Un sociologue, engagé à plein temps, M. Jürg Steiner (aujourd'hui expert du Conseil d'Etat argovien pour l'étude de la création d'une Université argovienne), assura le secrétariat et fut délégué en missions d'information dans les pays voisins. Lui-même put faire appel à d'autres collaborateurs. Trois fonctionnaires du service de statistique furent détachés pour analyser les comptabilités des cantons universitaires. L'administration dépouilla 2059 questionnaires sur cartes perforées. Huit experts (statisticiens, économistes, architecte) furent consultés.

La commission Labhardt n'était donc pas une de ces commissions fédérales où l'on retrouve sempiternellement les mêmes têtes politiques suroccupées et omnivalentes. Ce n'était pas non plus un amalgame d'experts technocrates. Mais il s'agissait d'hommes compétents, d'amateurs (un médecin, un théologien, un mathématicien, etc.) décidés à travailler dans un esprit scientifique et auxquels on n'a pas disputé les moyens qui leur ont permis de passer de l'idée ou de l'impression vague à la vérification dans les faits.

Au moment où nos institutions se cherchent une nouvelle efficacité, où le recrutement politique est si étroit que des hommes de grande valeur sont laissés sur la touche, il est très important de suivre le chemin qui conduit de la philologie à de larges responsabilités fédérales.

Les lacunes des cantons

La presse a largement cité les conclusions du rapport, nombre des étudiants en 1970, mètres cubes de constructions nouvelles et montant des dépenses. Nous aimerions souligner quelques points jusqu'ici laissés dans l'ombre. D'abord, les faiblesses cantonales.

Il aurait été naturel d'imaginer que, pour connaître le montant exact des dépenses que les cantons consacrent à leur université, une simple circulaire aux services de comptabilité aurait suffi. Non pas. Des spécialistes ont dû aller chercher dans les comptes « Enseignement », « Construction », « Hygiène », etc... les dépenses universitaires. Faut-il souligner cette impréparation des cantons ? Ils savent demander, d'un air pincé souvent, que leur souveraineté soit sauvegardée ; mais qu'est-ce que la vitalité des cantons si une commission fédérale doit laborieusement établir des chiffres qui devraient figurer dans les dossiers des conseillers d'Etat responsables ?

Un retard chiffré

Il y a, dans le rapport Labhardt, un tableau noyé dans la masse : des colonnes de chiffres et des pourcents. Les commissaires en connaissaient la force explosive, et pourtant, jusqu'ici, à notre connaissance, il a passé inaperçu. De quoi s'agit-il ? De pages en pages, il est démontré l'effort croissant des pouvoirs publics en faveur de l'enseignement supérieur. De 1950 à 1962, les dépenses ont passé de 63 millions à 181, augmentant, compte tenu de la dépréciation monétaire, de 135 %. Alors qu'en moyenne un étudiant « coûtait », en 1950, Fr. 4421.—, en 1962 les pouvoirs publics dépensaient Fr. 8263.— pour lui. Les dépenses se sont donc fortement accrues. Bravo, dira-t-on. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si... Ici intervient ce

Le Journal des associations patronales défend le racisme

On décèle dans certains milieux suisses, bourgeois ou ouvriers, des réflexes qu'il faut bien appeler racistes. Récemment, la télévision en a donné une très bonne illustration, dans ce style direct, presque brutal, propre au langage télévisuel. Les caractéristiques du raciste issu des milieux modestes sont la passion, l'agressivité, comme si sa dignité d'homme était remise en cause par la présence des étrangers. Ce racisme-là n'est pas excusable, mais on peut abstraitement le comprendre : celui qui est mal loti, qui se débat dans les difficultés, réagit par un réflexe naturel : la solidarité, estime-t-il, doit être d'abord nationale ; à quoi servirait-il d'être de la famille suisse si l'étranger passait avant ? Cette forme de racisme n'est pas la plus dangereuse de toutes. Parce qu'elle se manifeste ouvertement et sans fard, on sait la localiser ; parce qu'elle est irraisonnée, on peut lui opposer des arguments raisonnables. Et toujours, au fond des choses, on découvre (nous avons déjà eu l'occasion de le dire), une solidarité internationale qui pousse au progrès social. Oui, il est juste qu'un pays ait des responsabilités d'abord envers ses nationaux ; tout ce qui se fait en faveur de l'étranger doit par conséquent exiger un renouvellement d'efforts pour améliorer le sort de nos concitoyens les moins bien

servis ; il faut vouloir pour les autres, afin de mieux pouvoir revendiquer pour les nôtres.

Nous avons lu, en revanche, dans le Journal des Associations patronales, organe de l'Union centrale des associations patronales, qu'il faut placer, mais oui, à la droite du Vorort, nous avons lu dans le numéro du 29 octobre, un magnifique exemple de racisme patronal ; ce n'est pas un racisme passionné, agressif, malappris : le rédacteur n'écrit pas que ces travailleurs devraient apprendre à se laver plus souvent les pieds, ou qu'ils feraient mieux d'aller voir, chez eux, comment ils sont logés. Non, c'est d'un tout autre ton. Mais sous les chiffres, on découvre un parfait mépris des hommes qui n'ont à être là que pour nous vendre leur force de travail. Voyons donc !

Le hasard a voulu que le rédacteur du Journal patronal commente en même temps que nous la comparaison historique que nous analysons dans D. P. 21 : la surpopulation étrangère, l'Überfremdung, était aussi forte en 1910 que de nos jours. Puis, utilisant les données du rapport fédéral, le rédacteur fait les mêmes constatations : en 1910, l'immigration n'était pas comme un corps étranger dans la population suisse. Sa composition ethnique et socio-professionnelle l'intégrait à notre vie nationale. « Les étrangers n'étaient pas seulement des ouvriers, mais se trouvaient dans tous les milieux de la population ; on comptait de nombreux commerçants et membres des professions libérales. » C'est alors qu'ils menaçaient notre vie nationale, dit le rédacteur patronal, car étant mieux intégrés, ils pouvaient mieux nous influencer.

La conclusion raciste est conséquemment la suivante : tant que les étrangers ne sont que des ouvriers, des manœuvres, bref un prolétariat qui ne participe ni à notre vie politique, ni à notre culture, tant qu'ils sont en marge, ils ne peuvent troubler ni notre intégrité nationale, ni notre pureté helvétique. Plus ils seront différents, moins ils seront dangereux. Mais il vaut mieux citer :

« Il nous paraît évident qu'au point de vue de ce que les Confédérés appellent « Ueberfremdung », un seul professeur d'Université étranger, par l'influence qu'il peut exercer sur ses étudiants qui occuperont par la suite des postes importants, sera plus dangereux que la présence par exemple de quelques milliers d'Italiens et Italiennes occupés dans nos hôtels ou engagés pour construire les autoroutes qui font tant besoin.

» Cette critique (que l'actuelle immigration étrangère présente un danger. Réd.) doit par contre être émise avec beaucoup plus de prudence quand la population étrangère d'un pays englobe, à une majorité écrasante, des ouvriers et qu'une grande proportion de ces derniers sont des manœuvres ; ceux-ci n'aspirent même pas à se mêler à la population locale, et malgré leur très grand nombre, ne peuvent pratiquement pas influencer le milieu local ; de plus, quantité de ces travailleurs sont occupés dans les branches du bâtiment, de l'hôtellerie, etc., et il est évident que la composition du personnel de ces secteurs économiques ne peut avoir d'influence appréciable sur la vie culturelle ou politique du pays. »

Eh ! ce serait parfait, s'ils étaient tout à fait illettrés et qu'ils eussent la peau noire.

tableau discret. Il tient compte de l'augmentation des recettes fiscales et démontre que, pour le secteur universitaire que nous aurions dû considérer comme prioritaire, nous n'avons pas su utiliser pleinement les ressources nouvelles de notre prospérité. **La part des recettes fiscales consacrées à l'enseignement supérieur par la Confédération, les cantons et les communes, a diminué de 1958 à 1962, passant de 2,86 % à 2,44 %.**

Et c'est pendant cette même période que nous avons été distancés par des pays pourtant moins riches que nous comme l'Autriche.

La relève professionnelle, et les étudiantes ?

On sait que la relève, même dans certaines professions bien rémunérées (dentistes par exemple), s'avère extrêmement difficile. Aussi il n'est pas inutile de rappeler une démonstration souvent faite, ce qui ne signifie pas qu'elle ait été toujours comprise et entendue.

L'intelligence semble également répartie entre les deux sexes. L'antiféministe le plus acharné n'a jamais fait la preuve du contraire. Or la population universitaire se répartit ainsi : étudiants, 82 % ; étudiantes, 18 %. Et encore plus de la moitié de ces étudiantes sont groupées dans les facultés de lettres, où elles ne tarderont pas à être majoritaires ; elles représentent déjà la 43 % de l'effectif total des lettrés. Mais en médecine ? mais en sciences ? mais en architecture ? mais en droit ? Quel étonnant gaspillage d'intelligences nous nous permettons, en Suisse allemande tout particulièrement. Et il serait faux d'objecter que la majorité des étudiantes sont de toute façon, après leurs études, accaparées par leur vie de famille et perdues pour la production économique, que leur formation est un investissement à fonds perdus. C'est précisément dans le cadre de professions universitaires que des conditions de travail à temps partiel peuvent le plus facilement et utilement être aménagées.

La non mise en valeur des capacités féminines est incontestablement un des traits les plus conservateurs de la Suisse. Là, tout particulièrement, nous ne suivons pas l'évolution européenne.

L'organisation de l'enseignement

Le rapport Labhardt n'aborde que très discrètement ce chapitre. L'autonomie universitaire n'autoriserait pas un contrôle du rendement de l'enseignement universitaire. Mais qu'on juge par certaines conditions de travail. Prenons, comme exemple, la médecine ! Le 38 % des cours se donne devant des auditoires de 41 à 100 élèves, le 14 % des cours devant des auditoires de plus de cent étudiants. Plus de la moitié des cours se déroule donc dans des conditions ridicules : un professeur lit un texte devant quelque centaine de scribes. Le beau centuple emploi de stylos-billes.

On dira, ce sont les cours ex-cathedra (justement se justifient-ils encore ?) Mais voyons alors les travaux pratiques : là le professeur, l'assistant enseigne non dans l'abstrait, mais devant des difficultés précises, celles de son métier. Or, en médecine toujours, le 28 % des travaux pratiques s'adressent à des participants au nombre de 31 à 60, et le 27 % à plus de 61 étudiants. A nouveau, plus de la moitié des travaux dans des conditions de faible rendement. De toutes les facultés, la médecine a le record absolu des travaux pratiques surencombrés et elle est la seule de toutes les facultés (c'est un étonnant paradoxe) à accepter que plus de la moitié des travaux pratiques soient organisés dans des conditions pédagogiquement inadéquates. Cela est d'autant plus frappant que les facultés de médecine ont connu une faible augmentation de leurs effectifs (21 % depuis 1952), très nettement en-dessous de la moyenne générale de toutes les facultés (+ 64 %). La crudité des chiffres est d'ailleurs confirmée par les témoignages. Ecoutez ce que disent les étudiants et quelques-uns de leurs maîtres !

Les dépenses

Quels sont les objectifs du développement de nos universités ? Doubler le nombre des étudiants d'ici à 1975 (passer des 25 000 actuels à 53 000) et dans le même laps de temps les dépenses grimperont de 212 millions à un milliard.

Pour qu'un tel effort aboutisse, il faut surmonter deux obstacles :

- Assurer la relève en enseignants universitaires (9600 dans dix ans), ce qui présuppose un équilibre des salaires entre le secteur public et le secteur privé. C'est là un problème essentiel pour l'évolution des sociétés occidentales. Il méritera d'être traité à part dans un prochain article.
- Ensuite, il s'agit d'encourager les cantons, sans user de contrainte, à accomplir un tel effort. Ici, les tentatives louables de la commission fédérale pour trouver une juste clé de répartition des subventions fédérales ne nous a qu'à moitié convaincus. Mais ce problème-là, aussi, devra être repris pour lui-même.

Pour l'instant, les autorités semblent vouloir courir au plus pressé. Certaines constructions indispensables à l'équipement des universités doivent démarrer au plus vite. La Confédération va donc fixer sans tarder quelques règles de subventionnement. On cherche à éviter le danger que nous signalions dans notre dernier numéro : il ne faudrait pas que l'attente de la subvention nationale retarde la mise en chantier des projets de constructions prêts pour l'exécution. D'ailleurs, c'est là le domaine où une intervention de la Confédération est la plus facile. Mais tout le reste ? Certes, la Confédération est bien intentionnée ; par sa formation, M. Tschudi, le conseiller fédéral dont dépend cette législation, connaît fort bien ces problèmes ; la documentation est réunie ; la commission Labhardt et d'autres encore seraient prêtes à travailler avec passion ; l'opinion publique est bienveillante. Pourtant ces questions sont si complexes, l'inertie des habitudes si grande, il est si évident que ce problème ne peut pas être traité pour lui-même, mais qu'il entraîne avec lui une révision générale de notre politique, tant d'obstacles donc qu'il est à craindre que l'on s'arrête à mi-chemin.

Il s'agira de savoir si nous aurons une politique nationale de l'enseignement supérieur ou si l'on se contentera de « faire quelque chose ». Nos lecteurs ne verront pas d'inconvénients à ce que nous laissions ouvert ce dossier.

Une attaque contre M. Max Petitpierre

M. Max Petitpierre, que tous ses concitoyens connaissent, a droit au juste titre d'ancien conseiller fédéral et ancien président de la Confédération. C'est ce que rappelle sa carte de visite.

M. Max Petitpierre, que nos lecteurs connaissent, a droit entre autres au titre de membre du Conseil d'administration de Brown et Boveri.

Ce rapprochement lui vaut une attaque violente et injuste dans la « National Zeitung ». Le prétexte ? Brown Boveri livre à Nasser quatre émetteurs d'ondes courtes de très forte puissance qui permettront au dictateur égyptien de renforcer sa propagande sur les ondes. Radio Bagdad sera équipée, aussi par B.B.C., d'un émetteur puissant. Il est évident que ces émetteurs, en Afrique et au Moyen-Orient, quotidiennement déverseront des propos haineux contre Israël.

La commande des Arabes a-t-elle été abusivement acceptée par B.B.C. ? Non. Personne ne l'affirme : il ne s'agit pas de matériel militaire, et le Moyen-Orient n'est pas dans une situation de guerre totale où tout renforcement du potentiel d'un camp se fait au détriment de l'adversaire.

En fait, rien à reprocher à M. Petitpierre, si ce n'est que sa situation est fautive. Le caractère tendancieux

de l'attaque justifie, par l'absurde, notre thèse : un ancien magistrat ne peut pas, après l'exercice de son mandat, se trouver mêlé à des luttes économiques nationales et internationales. Brown Boveri fait du business, soit. La Suisse, en tant qu'Etat, défend une ligne politique de neutralité, soit. Les affaires de notre politique étrangère et les affaires privées sont deux choses à ne pas mélanger. Mais il suffit qu'un magistrat passe des unes aux autres pour que la confusion règne dans les esprits.

P.-S. - Et voilà qu'une autre information nous signale que Brown et Boveri a livré, aussi, un émetteur à Cuba. Nouvelle protestation du même mécontent. Cette fois, il utilise la tribune de « Finanz und Wirtschaft » (12.9.1964). Comment, s'écrie-t-il, M. Petitpierre peut-il ignorer qu'un émetteur utilisé par Castro va servir la propagande communiste en Amérique du Sud et léser les intérêts de Nestlé, dont M. Petitpierre dirige aussi le conseil d'administration ? (Castro n'a-t-il pas nationalisé les usines Nestlé à Cuba ?)

La politique internationale de la Suisse, c'était simple. Mais les affaires internationales des maisons suisses, c'est décidément plus compliqué !

Ce même actionnaire se plaint aussi du faible montant des dividendes distribués. Il donne cette définition du dividende : la partie du bénéfice net que malgré tous ses efforts le conseil d'administration ne peut pas soustraire à l'actionnaire.

Et comment appelle-t-on ce qui est soustrait au fisc et aux salariés ?

Que coûte l'enseignement dans les hôpitaux universitaires ?

Le prix de la journée de malade dans un hôpital ne cesse d'augmenter. Il va être, sous peu, dans le Canton de Vaud, facturé Fr. 39.65 ; le prix de revient ascendant à l'Hôpital cantonal à Fr. 75.—.

Dans un canton universitaire qui entretient une faculté de médecine, que représentent les dépenses consacrées, non à la thérapeutique, mais à l'enseignement ? Question souvent posée. La commission Labhardt, sans donner le détail de son calcul, estime à 30 % les charges de l'enseignement. Cette évaluation est d'une grande importance. Elle intéresse les caisses-maladie pour leurs tractations, car elles estiment à juste titre que ces dépenses-là ne doivent pas être à la charge des malades ; elle intéressera aussi les cantons à partir du moment où les dépenses supplémentaires pour le personnel, en rapport direct avec l'enseignement, seront dans les cliniques et les hôpitaux subventionnés par la Confédération.

Si la commission Labhardt a dû se contenter d'une estimation, il faut constater qu'en Suisse il n'y a aucune comptabilité sérieuse pour chiffrer les divers postes du « coût de la santé ». Il devient indispensable qu'elle soit mise sur pied sans tarder.